



CODE DU RANDONNEUR

- Je mets en pratique les règles de sécurité propres à mon sport (ex. port du casque protecteur).
- Je respecte les propriétés privées et les règlements du DNLG et des sentiers multifonctionnels.
- Je respecte la signalisation existante et je reste sur les sentiers balisés.
- Je suis courtois avec les autres randonneurs et je cède le passage à tout autre usager du sentier qui en manifeste l'intention. Particulièrement en présence de chevaux, je ralentis et signale ma présence et mon intention de passer pour ne pas les surprendre.
- Je contrôle ma vitesse en tout temps. En descente ou à l'approche d'un virage, j'anticipe la présence d'un randonneur venant en sens inverse. Si je suis le premier d'un groupe, je préviens les autres randonneurs qu'un groupe me suit.
- Je suis responsable de mes actions et de mon comportement relativement aux dangers prévisibles ou aux dommages causés à des tiers ou à l'environnement.
- J'admire la flore et la faune; je n'effraie ou ne nourris pas les animaux; je ne cueille ou ne rapporte aucun spécimen avec moi.
- Je ne fais pas de feu et ne laisse aucun déchet durant ma visite.
- Durant la période de dégel, je limite mes déplacements pour protéger l'état fragile des sentiers.
- Je rapporte toute anomalie ou situation dangereuse concernant l'état des sentiers au www.sentiersbromont.org.

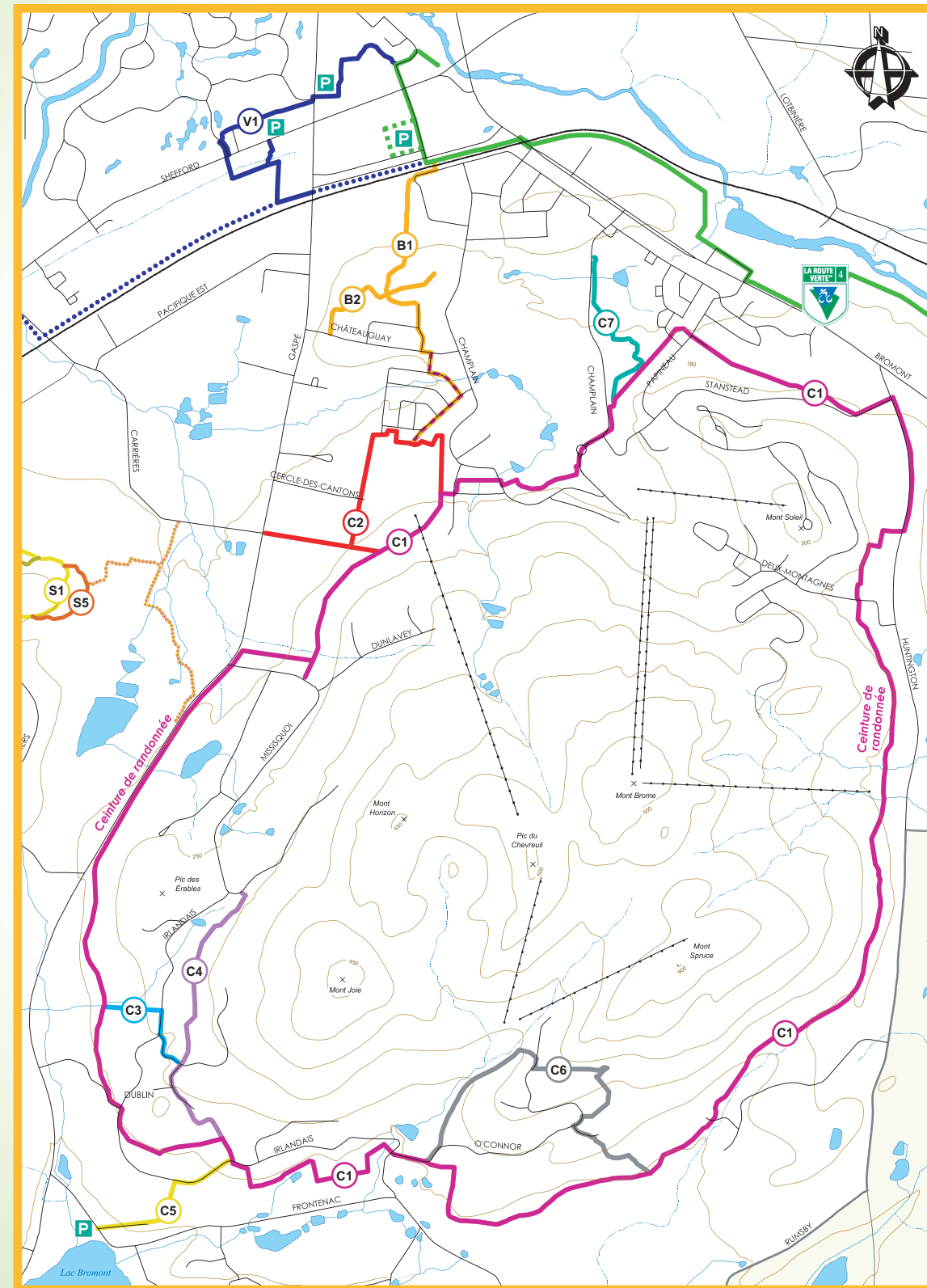
EXTRAIT - RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

-  Circuler à pied, à cheval, à vélo, ou par tout autre moyen non motorisé, dans les sentiers désignés à cette fin; circuler avec son chien en laisse.
- DNLG*** : pratiquer la baignade aux périodes et à l'endroit prévus à cette fin (accès limité aux détenteurs de la carte d'accès).
-  Circuler en véhicule motorisé, sortir des sentiers balisés, cueillir ou ramasser des éléments de la flore (plantes, fleurs, fruits ou bois) ou de la faune, chasser, pêcher, camper, faire des feux de camp.
- DNLG*** : circuler avec son chien (en laisse ou non), circuler en dehors des heures d'ouverture.

* Applicable au Domaine naturel du lac Gale, en plus des règlements ci-dessus.
L'ensemble de la réglementation est disponible au www.bromont.com

RÉSEAU DE SENTIERS MULTIFONCTIONNELS DE LA VILLE DE BROMONT - Pour usage non-motorisé seulement

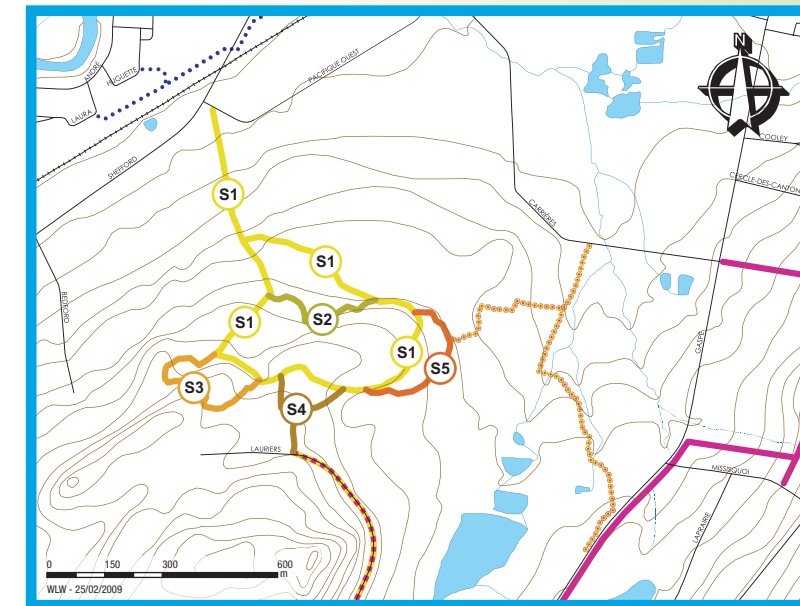
CEINTURE DE RANDONNÉE



Les partenaires



SENTIER SINTRA



Légende

Ceinture de randonnée

- C1 14,9 km
- C2 1,8 km
- C3 0,6 km
- C4 1,5 km
- C5 0,8 km
- C6 2,2 km

Sentier Sintra

- S1 2,4 km
- S2 0,4 km
- S3 0,6 km
- S4 0,5 km
- S5 0,5 km

Domaine naturel du lac Gale

- G1 7,0 km
- G2 0,7 km
- G3 1,3 km
- G4 1,1 km
- G5 0,7 km
- G6 0,8 km
- G7 0,8 km
- G8 0,3 km
- G9 0,5 km

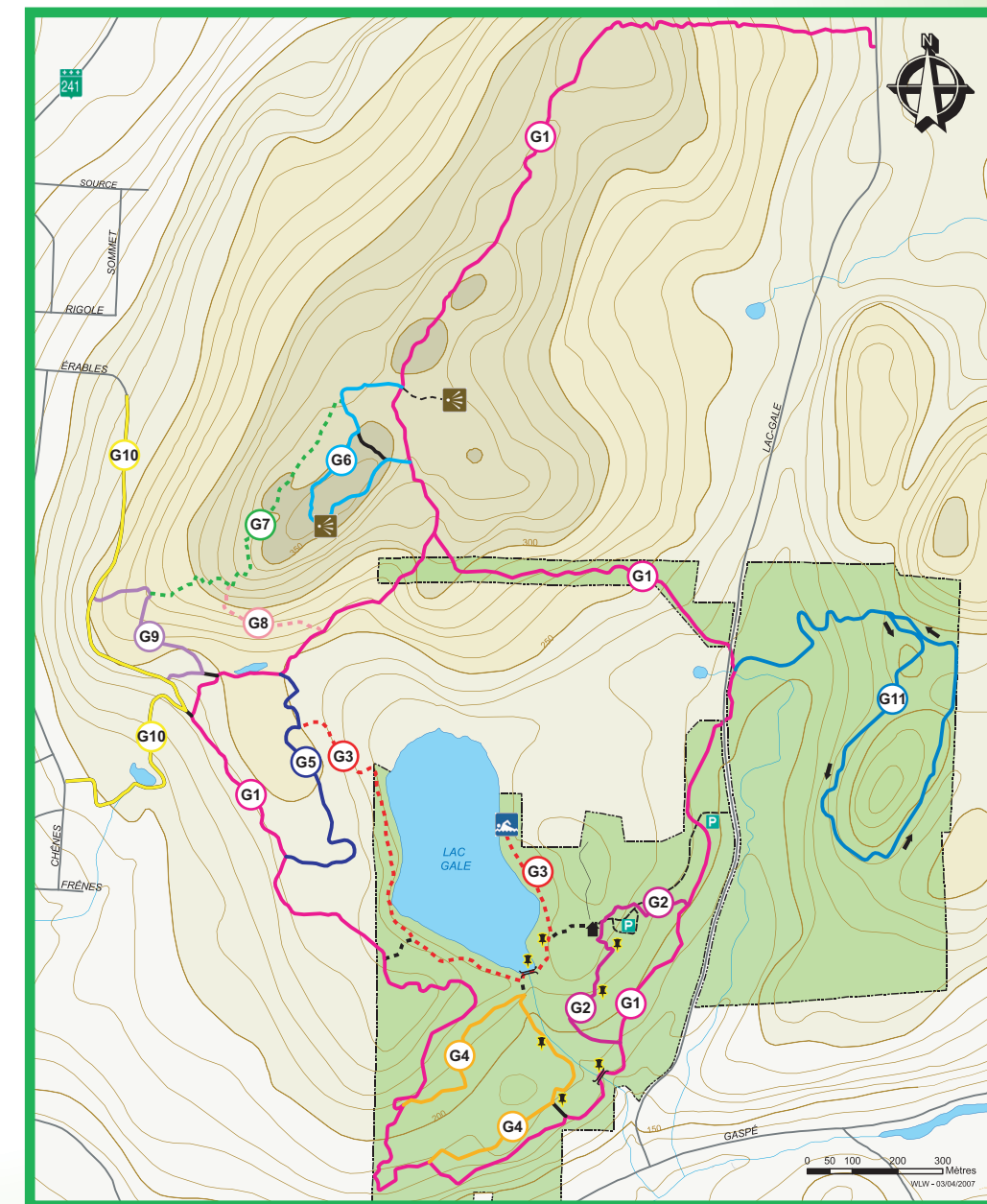
- C7 0,9 km
- V1 Sentier du Village
- B1 Sentier du Mont-Berthier
- B2 Sentier du Mont-Berthier
- Lien La route verte

- Ceinture de randonnée
- Lien - DNLG - Sintra - Ceinture
- Lien sentier du Village (projeté)
- Lien Sintra - Ceinture de randonnée (en construction)

- G10 1,4 km
- G11 2,5 km
- Lien
- Sentier multifonctionnel (cheval, pédestre, vélo)
- Sentier pédestre
- Domaine naturel du lac Gale
- Chalet du Domaine
- Panneau d'interprétation
- Chemin d'accès
- Belvédère
- Plage
- Pont

Toutes les cartes

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Courbe de niveau (équidistance 10 m)
- Réseau routier
- Stationnement



DOMAINE NATUREL DU LAC GALE

Les Amis des sentiers de Bromont

@ : info@sentiersbromont.org
www.sentiersbromont.org